



Commune de Chevilly

Chevilly, le 16 mai 2022

Préavis Municipal N° 04/22 Réfection de 2 sections de drainage/conduites au Ch. du Moulin

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous constatons, depuis plusieurs mois, des suintements d'eau récurrents sur la partie médiane gauche du ch. du Moulin.

Par ailleurs, la partie inférieure de la canalisation d'eau claire, qui suit sur le côté droit le ch. du Moulin, depuis la partie médiane, pour finir dans le canal du Moulin, a fait l'objet en 2019 d'un passage caméra, depuis la partie inférieure. Ce dernier a dû être interrompu toutefois après quelques mètres, la conduite étant obstruée par des dépôts de calcaires tellement conséquents que la caméra ne pouvait passer et que la conduite ne pouvait plus être curée, du moins sur ce tronçon.

La Municipalité a prévu de petits montants au budget 2022 pour effectuer des travaux sur ces deux sections de chemin. Toutefois, il ressort sur la base des discussions avec deux entreprises approchées, que les coûts envisagés pourraient être nettement plus conséquents qu'escomptés, en fonction de l'état effectif des canalisations.

Ce n'est finalement qu'une fois les travaux engagés sur les sections problématiques identifiées qu'il sera possible de déterminer l'ampleur exacte des dégâts (aval/amont) et de la capacité à résoudre les problèmes identifiés à moindre coût, soit sans changer l'intégralité des drains et conduites sur ces portions.

Dans ce contexte, la Municipalité demande au Conseil l'autorisation d'engager une dépense hors budget de CHF 24'000.-- concernant le remplacement potentiel de deux parties de conduite au Ch. du Moulin, partie médiane et partie basse.

Il va de soi, qu'en fonction de la situation, le maximum sera fait pour minimiser les coûts, soit en limitant en termes de mètres l'importance des travaux.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- vu le préavis no 04/22 de la Municipalité « Réfection de deux sections de drainage/conduites au ch. du Moulin » ;
- oui le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Général de Chevilly :

autorise une dépense extrabudgétaire de CHF 24'000.--, par le biais du compte de fonctionnement, pour la réfection et, cas échéant, le remplacement de deux tronçons de conduites au ch. du Moulin.

POUR LA MUNICIPALITE

Le Syndic,

La Secrétaire,



Jean-François Braissant Gabrielle Briand

Délégué de la Municipalité : M. Laurent Michel, responsable des finances